

TROPHEE DEPARTEMENTAL DES ECOLES DE CYCLISME

U7 – U9 – U11 – U13

DIMANCHE 27 AVRIL 2025

HENANBIHEN

STADE DE LA VILLE HELLEUC

GUIDE TECHNIQUE



REGLEMENT GENERAL

Article 1 : DATE ET LIEU

L'organisation du Trophée départemental des Ecoles de Cyclisme 2025 est contrôlée par le Cyclo Club Planoëtin.

Il se déroulera le Dimanche 27 Avril 2025 à HENANBIHEN.

Les épreuves de la matinée se dérouleront sur le site du stade de la ville Helleuc.

L'accès sur la pelouse des stades est formellement interdit, même à pied.

Le terrain d'entraînement est toléré aux piétons s'ils veulent jouer au ballon mais strictement interdit aux vélos.

La partie bois du cyclo-cross étant une propriété privée, ne sera pas autorisée au public.

Toute personne se trouvant sur les stades ou dans le bois pourra entraîner une pénalité de 120 points à son équipe.

Article 2 : EQUIPES PARTICIPANTES

L'épreuve concerne l'ensemble des clubs costarmoricains affiliés à la Fédération Française de Cyclisme pour la saison 2025.

Chaque école de cyclisme peut engager le nombre de coureurs de son choix.

Composition des équipes pour une équipe complète :

- 2 U9 filles ou garçons (nés en 2017 ou 2018)
- 2 U11 filles ou garçons (nés en 2015 ou 2016)
- 2 U13 filles ou garçons (nés en 2013 ou 2014)

Chaque coureur portera le maillot de son club.

Les coureurs U7 (nés en 2019, 2020 ou 2021) peuvent courir, mais ne participent pas au classement de l'équipe complète.

Indépendamment du responsable d'équipe nommément désigné, chaque club devra, dans le but d'assurer le bon déroulement des épreuves, désigner 2 encadrants « Ecole de vélo » pour le contrôle des épreuves. (Penser à se munir de chronomètres) pas de téléphone portable. (Voir tableau des postes demandés)

Les identités des encadrants seront déclinées par mail à ccycloclubplanoetin@sfr.fr

Article 3 : REUNION DES RESPONSABLES ET REMISE DES DOSSARDS

La réunion des responsables d'équipes aura lieu en début de journée avant le début des épreuves, au foyer du club de foot. Au cours de celle-ci, seront rappelés le règlement et les points importants de la journée.

Le responsable et uniquement le responsable désigné par chaque équipe pourra retirer les dossards de ses coureurs à partir de 8h. Il devra restituer les dossards des coureurs absents avant le début des épreuves.

Article 4 : EPREUVES

Les coureurs engagés participent aux épreuves suivantes :

U7	JEUX D'ADRESSE	VITESSE		ROUTE
U9	JEUX D'ADRESSE	VITESSE	CYCLO CROSS	ROUTE
U11	MECA JEUX	VITESSE	CYCLO CROSS	ROUTE
U13	MECA JEUX	VITESSE	CYCLO CROSS	ROUTE



Article 5 : ENGAGEMENTS

Les engagements sont à faire sur CycleWeb au plus tard le mercredi 23 Avril à 18h. Aucun engagement ne sera pris sur la ligne.

Chaque équipe devra compléter le document sur lequel apparaîtra le nom du responsable de l'équipe et des 2 bénévoles arbitres. Voir Annexe 4.

Article 6 : CLASSEMENTS ET RECOMPENSES

Les résultats seront proclamés lors de la cérémonie de clôture qui se déroulera sur le site du stade de la Ville Helleuc et débutera après la fin des vérifications des classements par le jury.

Article 6-1 : Classement général par équipes

Dès la première épreuve, toute équipe pour être complète devra présenter au moins deux licenciés dans chacune des catégories, à défaut elle participera aux épreuves en « équipe non complète ».

Le classement sera établi en prenant en compte les deux premiers coureurs (filles ou garçons) de chaque équipe dans chacune des épreuves des 3 catégories (U9, U11 et U13. Le classement des U7 n'est pas pris en compte).

1^{er} : 1 point, 2^{ème} : 2 points, etc...

En cas d'égalité sur une épreuve (hors route), les coureurs exæquo auront le même nombre de point.

Exemple :

1 coureur à : 1 min 00 s	→ 1 point
2 coureurs exæquo à : 1 min 05 s	→ 2 points chacun
1 coureur à 1 min 10 s	→ 4 points
Etc...	

Pour les équipes qui ne peuvent pas présenter une équipe complète, une pénalité de point sera appliquée avec 120 points par coureur absent.

Article 6-2 : Classement Individuel

Dans chaque catégorie, un classement individuel sera effectué en comptabilisant le cumul des points des 4 épreuves (3 épreuves pour les U7).

1^{er} : 1 point, 2^{ème} : 2 points, etc...

Le coureur ayant le moins de point sera classé vainqueur de la catégorie.

En cas d'égalité de points, le classement général sera départagé par le classement de l'épreuve route. Un classement féminin sera réalisé de la même manière.

Article 6-3 : Récompenses

L'équipe déclarée vainqueur du Trophée des Côtes d'Armor des Ecoles de Cyclisme sera l'équipe qui aura marqué le moins de points.

Article 7 : RECLAMATIONS

Seuls les responsables désignés sont habilités à solliciter les membres du jury ou les arbitres. Aucune remarque intempestive de la part des parents, supporters ou autres à l'encontre des arbitres, dirigeants ou autres bénévoles ne sera tolérée.

Tout manquement se traduira par une pénalité de 120 points de l'équipe fautive.

Les membres du jury et les arbitres se réuniront en fin de matinée et à l'issue des épreuves sur route pour examen des litiges éventuels avant l'établissement des classements définitifs.

Article 8 : SECURITE

Lors de ce Trophée, la prise en charge des premiers secours sera assurée par une équipe de bénévoles secouristes. Chaque coureur sera sous la responsabilité des éducateurs de son club et de ses parents si ceux- ci sont présents lors de cette manifestation sportive.

Le port du casque et des gants sont obligatoires pour toutes les épreuves. Cette règle est étendue aux encadrants et aux parents dès qu'ils circulent à vélo sur le site et aux abords.

Une pénalité de 120 points pour non-respect du règlement FFC sera attribuée à l'équipe concernée.

Article 9 : ADHESION AU REGLEMENT

L'inscription, établie par le club, des jeunes coureurs et des encadrants par l'intermédiaire du bulletin d'engagement, entraîne l'approbation du présent règlement.

Article 10 : COMPOSITION DU JURY

Le collège des arbitres sera désigné par la commission des arbitres:

Président du jury : responsable de toutes les épreuves – **En attente de désignation**

Arbitre 1: responsable de la vitesse puis des autres épreuves – **En attente de désignation**

Arbitre 2 : responsable des jeux d'adresses puis des autres épreuves – **En attente de désignation**

Arbitre 3 : responsable des épreuves de méca-jeu puis des autres épreuves – **En attente de désignation**

Arbitre 4 : responsable des épreuves de Cyclo-cross puis des autres épreuves – **En attente de désignation**

Le jury aura droit de regard sur tous les classements (vitesse, adresse, cyclo-cross, route, classement général individuel, et par équipe) avant l'annonce officielle.

La commission jeune pourra intervenir pour avis et prise de décision seulement en cas de besoin.

Aucune décision ne pourra être prise sans réunion préalable du Jury.

Article 11 : COMMUNICATION

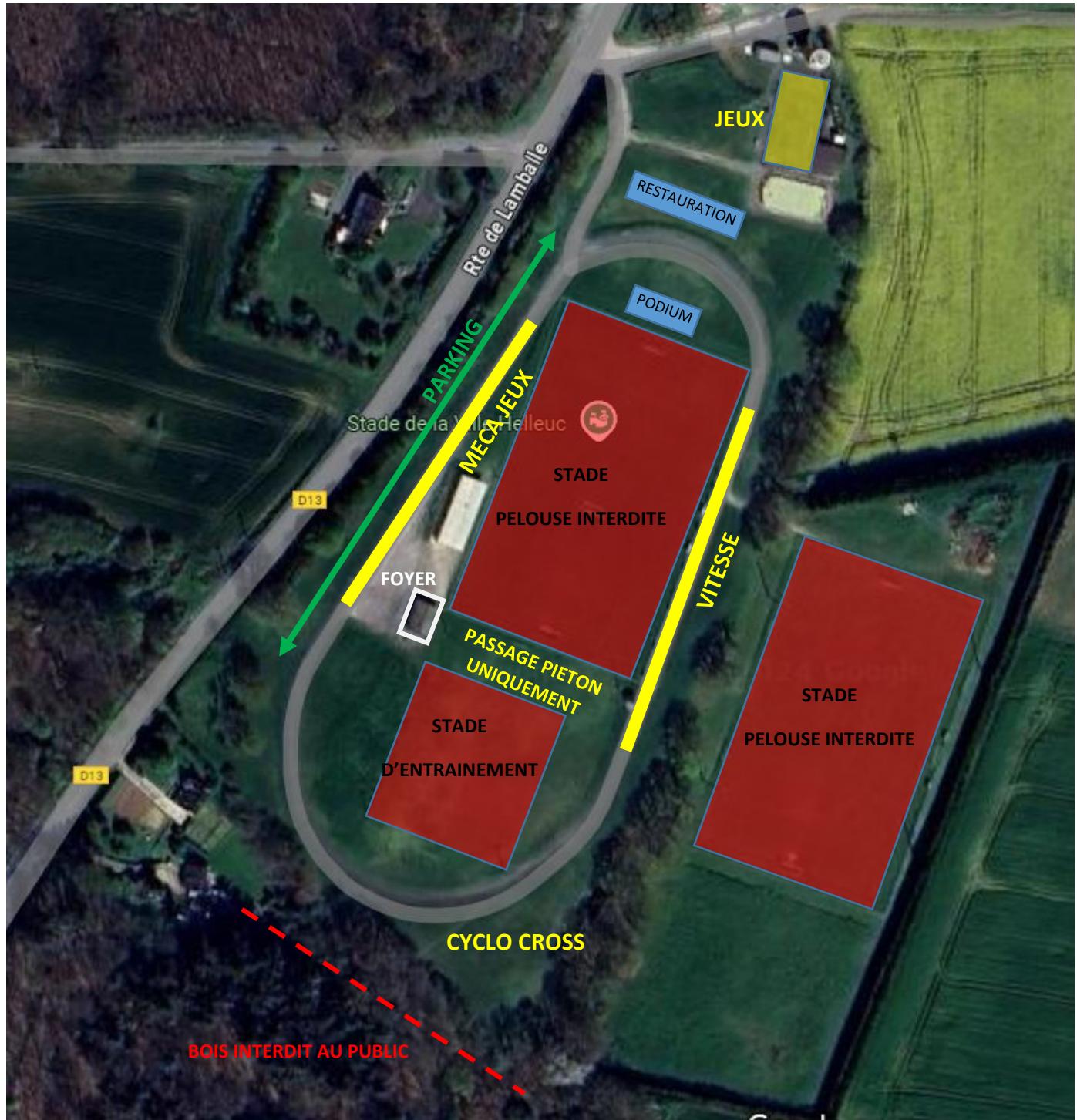
Un groupe Whatsapp seront créés pour l'occasion.

Ce groupe servira pour les communications avec les responsables de chaque club. Le groupe sera créé avec le numéro transmis dans la fiche d'engagement.

Les discussions seront ouvertes, et les questions pourront être posées par les responsables de club. Merci à chaque responsable de respecter la courtoisie sur ce groupe.

Chaque responsable de club se chargera ensuite de diffuser l'information vers ses licenciés.

PLAN DU SITE



REGLEMENT TECHNIQUE

Article 11 : CASQUE, GANTS, DOSSARDS

Le casque, les gants et le dossard seront obligatoires pour toutes les épreuves. Le port du casque est obligatoire sur l'ensemble du site avant, pendant et après les épreuves, cette règle est étendue aux encadrants et parents dès lors qu'ils circulent à vélo sur le site.

Tout manquement à cette règle entraînera une pénalité de 120 points à l'équipe concernée.

En cas de perte du casque durant une épreuve, le coureur devra s'arrêter immédiatement. Il ne pourra repartir qu'à nouveau coiffé de celui-ci sous peine de mise hors course.

Article 12 : VELOS

Tous les types de vélos sauf BMX seront acceptés s'ils sont conformes aux normes UCI. Les guidons dits « cornes de cache » (embouts de guidon) sont interdits.

Le développement sera limité à 5,60m pour les U7, U9 et U11 et 6,40m pour les U13.

Le blocage du ou des dérailleurs ne sera pas accepté.

Tout braquet non conforme à la catégorie ne sera pas autorisé à courir.

L'utilisation des compteurs est interdite.

Les roues à bâtons ou lenticulaires ne seront pas autorisées.

Le bidon est interdit pour toutes les épreuves. Eventuellement, le jury peut autoriser les U13 à avoir un bidon pendant l'épreuve route, en fonction des conditions météorologiques.

Les coureurs devront se présenter au contrôle des braquets selon le planning qui sera transmis au responsable d'équipe lors de la réunion de début de journée. Le coureur ne pourra pas quitter la zone sans que l'identification de son vélo n'ait été réalisée et que l'arbitre lui donne l'autorisation.

Toute fraude sera sanctionnée par la mise hors compétition de l'intéressé(e).

L'utilisation d'un VTT pour l'épreuve de cyclo-cross est autorisée, cependant, **un seul et même vélo sera autorisé pour l'adresse, la vitesse et la route.** Ils seront marqués au début de la 1^{ère} épreuve.

Article 13 : PEDALES

Pour le cyclo-cross, les pédales automatiques sont autorisées.

Pour toutes les épreuves, les courroies sur pédales automatiques sont interdites.

Article 14 : ABANDON

Le concurrent qui abandonne lors d'une épreuve sera classé à la dernière place de celle-ci. Il pourra disputer les épreuves suivantes s'il justifie son abandon auprès des arbitres.

Article 15 : EPREUVE DE VITESSE

Cette épreuve chronométrée, départ arrêté, concerne toutes les catégories.

Elle se déroule en ligne droite, sur une partie de la piste autour du stade.

Les coureurs, tenus par les éducateurs, s'élanceront, un par un, départ arrêté, au signal du starter. Le chronométrage se déclenchera automatiquement.

Une crevaison, un bris de matériel, une chute ou incident électronique dûment constaté par les arbitres autorisera un nouveau départ ; à l'inverse, un saut de chaîne, un déchaussage ou un décentrage ne générera pas de nouveau départ.

Aucun passage sur la zone de l'épreuve ne sera toléré avant le départ officiel sous peine de pénalité de points.

L'accès à la table de chronométrage sera interdit à toute personne autre que le chronométreur et les membres du jury.

Distance : 70m : U7, U9, U11 et U13.

Article 16 : EPREUVE DE CYCLO-CROSS

Cette épreuve chronométrée concerne les catégories U9, U11 et U13.

Elle se déroule sur un parcours entièrement sécurisé à parcourir une fois.

La reconnaissance à vélo du circuit sera autorisée par le responsable du site et encadrée par les éducateurs. En fonction des conditions météorologiques et afin de maintenir l'intégrité du circuit, le responsable du site pourra décider, après validation du jury, de n'autoriser la reconnaissance du circuit uniquement à pied.

La reconnaissance se déroulera 30 minutes avant le début de chaque épreuve.

Les départs seront donnés, par tirage au sort, par série de 3 ou 4 coureurs.

Le départ sera donné à heure fixe, toutes les minutes par les commissaires. Le temps à l'arrivée sera calculé en fonction de l'heure d'arrivée de chaque coureur.

Les coureurs devront se préparer dans la zone dédiée au niveau du départ et être prêt à partir à l'heure prévue. Si le coureur arrive en retard sur la ligne de départ pour le départ de sa série, ce retard sera cumulé à son temps réel.

En cas de force majeure, si un coureur ne peut se présenter à l'heure au départ, il partira en dernière série, sous l'avis des commissaires.

La crevaison ou le bris de matériel dûment constaté par les arbitres permettra un nouveau départ en dernière série. Une chute n'entraînera pas de nouveau départ.

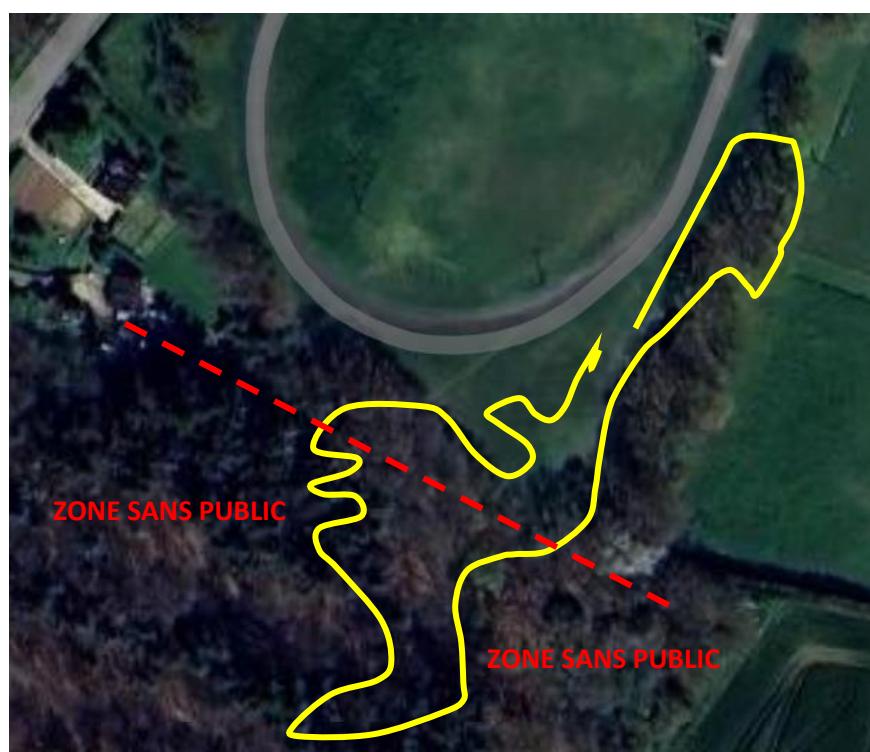
En cas de problème de chronomètre le coureur concerné repartira en dernière série.

Toute sortie volontaire du parcours, constatée par un commissaire ou un signaleur sera rapportée au jury ; l'intéressé (e) se verra imputer une pénalité de 90 secondes.

Toute aide extérieure apportée à un concurrent entraînera le déclassement en dernière position de l'épreuve.

LE BOIS UTILISÉ POUR LE CIRCUIT DE CYCLO CROSS ÉTANT UNE PROPRIÉTÉ PRIVÉE, LES ENTRAINEMENTS SUR LE CIRCUIT LES JOURS PRÉCÉDENTS L'EPREUVE SONT INTERDITS, AFIN DE PRÉSERVER LE SITE. LA PARTIE BOIS SERA INTERDITE AU PUBLIC.

Des personnes désignées seront dans le bois pour assurer le respect des règles et la sécurité des coureurs.



Article 17 : EPREUVE D'ADRESSE

Cette épreuve chronométrée concerne uniquement les U7 et U9 sur un tracé déterminé.

Elle se déroule sur une surface bitumée sur le terrain de tennis. Elle se compose de 5 Jeux.

La reconnaissance du parcours à pied par les éducateurs et les coureurs sera effectuée 30 min avant le départ de l'épreuve accompagnés des arbitres.

Les coureurs devront être présents dans la zone d'attente 10mn avant le départ dans l'ordre croissant des dossards. Cette zone doit permettre aux jeunes cyclistes de se préparer et de s'élancer.

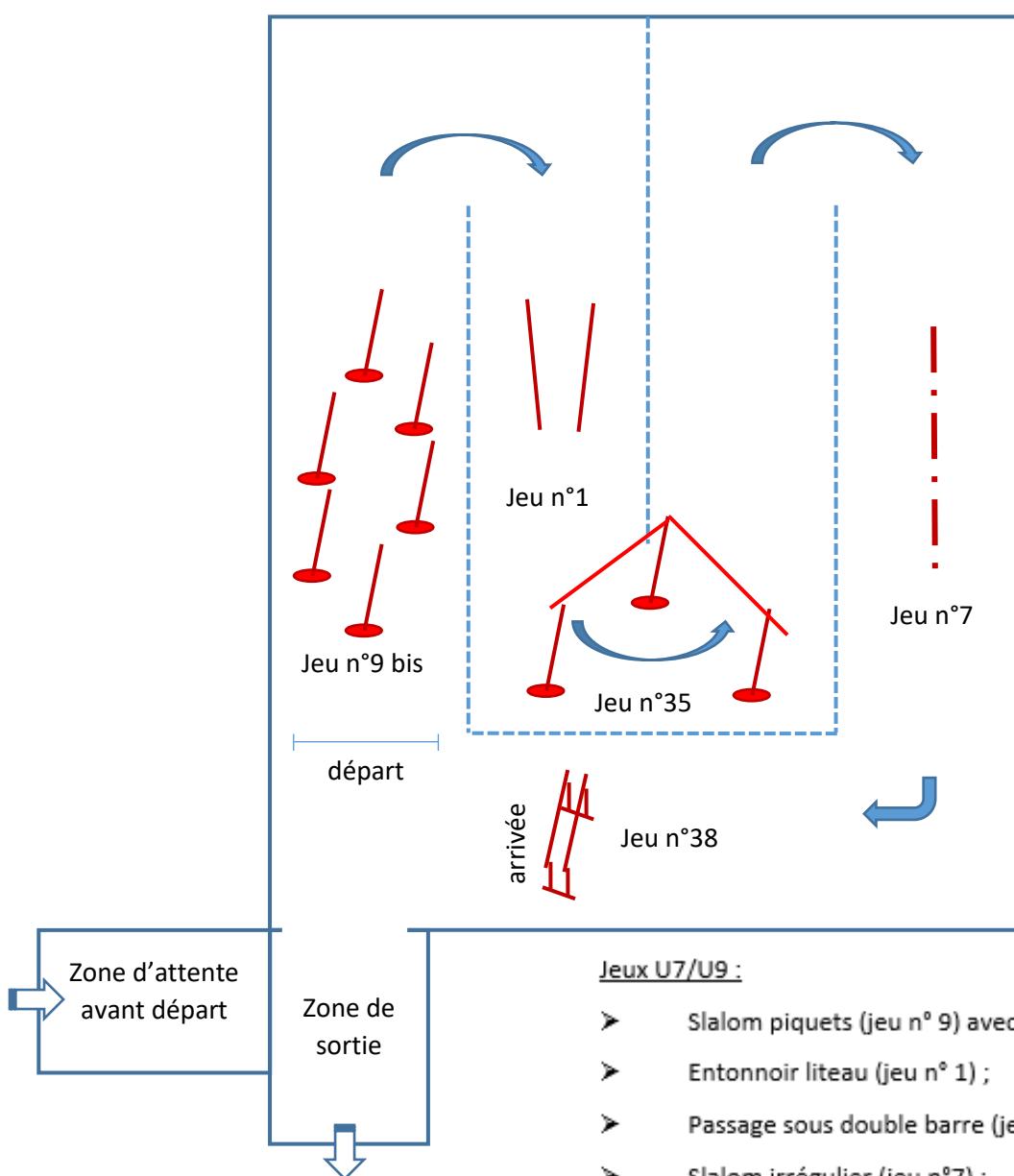
Le chronométrage débute au passage de la ligne de zone.

Seul le bris de matériel ou la crevaison dûment constaté par les arbitres permettra un nouveau départ.

Chaque pénalité fera l'objet d'un décompte de temps. Il sera compté un maximum de 6 fautes par jeu.

Le refus de jeu se traduira par une pénalité en temps de 90 secondes.

Composition du parcours U7/U9 (détail des jeux en annexe 1)



Article 18 : EPREUVE DE MECA JEUX

Cette épreuve chronométrée concerne uniquement les U11 et les U13 sur un tracé déterminé. Elle se déroule sur une surface bitumée sur une partie de la piste. Elle se compose de 5 jeux. La reconnaissance du parcours par les éducateurs accompagnés des arbitres sera effectuée 30 min avant le départ de l'épreuve. Les éducateurs pourront ensuite reconnaître le parcours, à pied, avec leurs coureurs.

Les coureurs devront être présents dans la zone d'attente 10 min avant le départ dans l'ordre croissant des dossards. Cette zone doit permettre au jeune cycliste de se préparer (mise en place des cale pieds, ...) et de s'élancer. Le chronométrage débute au passage de la ligne de zone.

Aucun entraînement sur le parcours ne sera toléré ; tout manquement à cette règle entraînera le déclassement de l'intéressé en dernière place de l'épreuve.

Seul le bris de matériel ou la crevaison dûment constaté par les arbitres permettra un nouveau départ. Il sera compté un maximum de 6 fautes par jeu. Le refus de jeu se traduira par une pénalité en temps de 90 secondes.

Composition du parcours :

- Remise en place d'une chaîne déraillée ;

Descente du vélo et pose sur une barrière prévue à cet effet.

Vélo monoplateau sans dérailleur avant, fixé sur un home trainer par l'axe de roue arrière. La chaîne sera déraillée par l'intérieur (entre le pédalier et le cadre). Il faudra remettre la chaîne en place puis faire un tour de pédalier dans le sens de marche avant d'aller récupérer son vélo et continuer.

- Slalom décalé (jeu n° 39 bis) – 4 quilles espacées 6 fois ;
- Prise et pose de bidon dans cercle de quilles (jeu n° 24 bis) ;
- Simple huit (jeu n°17) ;
- Barre tombée (jeu n° 38).

Détail du parcours U11 et U13 en annexe 2

Article 19 : EPREUVE ROUTE

Cette épreuve concerne toutes les catégories.

L'épreuve se déroule sur un circuit entièrement sécurisé de 2.1 km à parcourir plusieurs fois suivant la catégorie.

Pour les U7, un circuit de 1KM sera effectué.

Catégorie	Distance	Nombre de tour
U7	1 KM	1 tour de 1 KM
U9	4,2 KM	2
U11	10,5 KM	5
U13	14,7 KM	7

Les concurrents seront placés sur la ligne de départ selon leur classement à l'issue des épreuves de cyclo-cross, de vitesse, et d'adresse ou de méca-jeux selon les catégories.

La reconnaissance du circuit sera autorisée sous la responsabilité des éducateurs, après sa fermeture à la circulation, une heure environ avant le départ de la première course.

Les ravitaillements à pied sont interdits durant les épreuves pour toutes les catégories ; les bidons sont interdits pour les U13 sauf si forte chaleur et autorisation du président de Jury. Les dépannages après crevaison constatée par les arbitres se feront exclusivement dans la zone prévue à cet effet à proximité du podium d'arrivée ; le non-respect de cette règle se traduira par le déclassement du coureur en dernière position de l'épreuve.

Un contrôle braquet sera effectué avant le placement sur la ligne, dans une zone signalée. Le coureur ne pourra pas quitter la zone sans que l'identification de son vélo n'ait été réalisée et que l'arbitre lui donne l'autorisation.

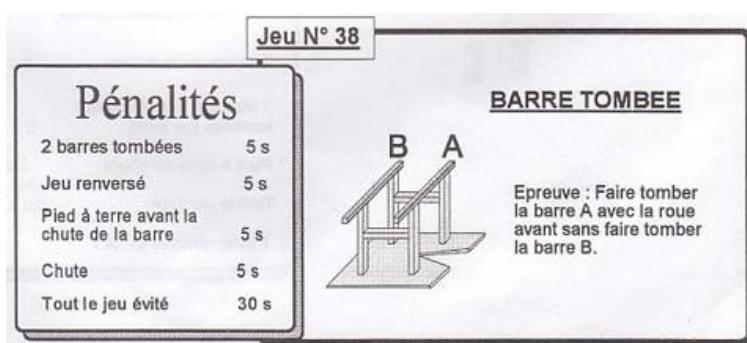
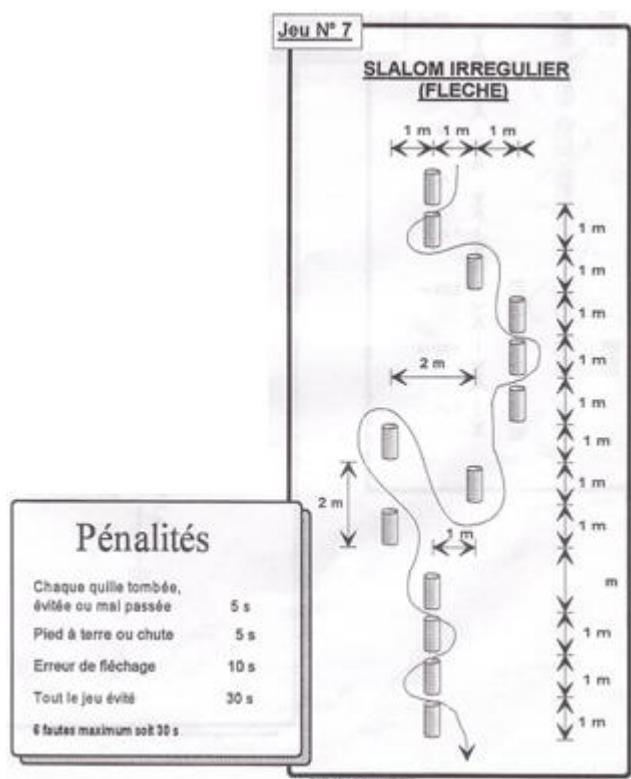
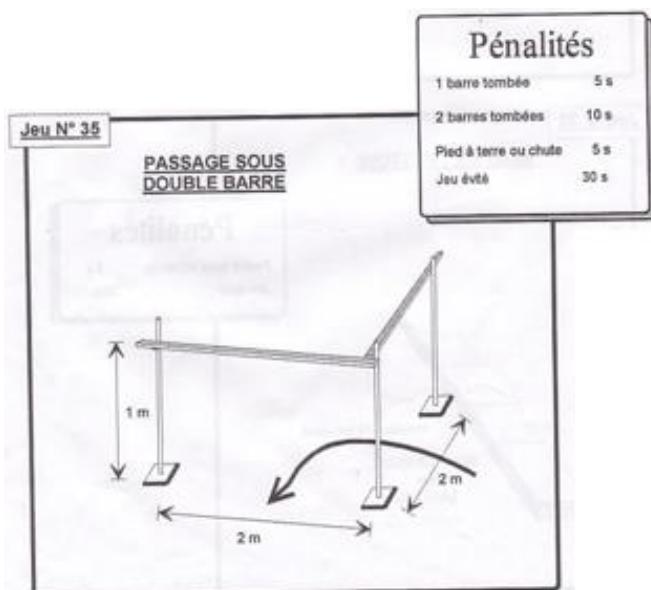
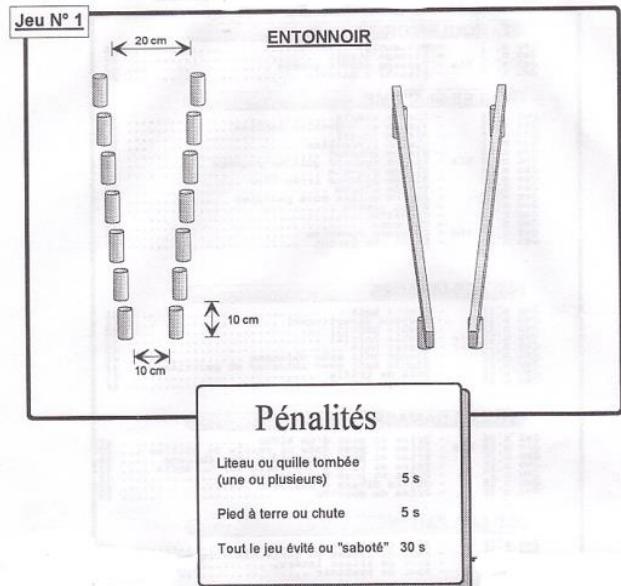
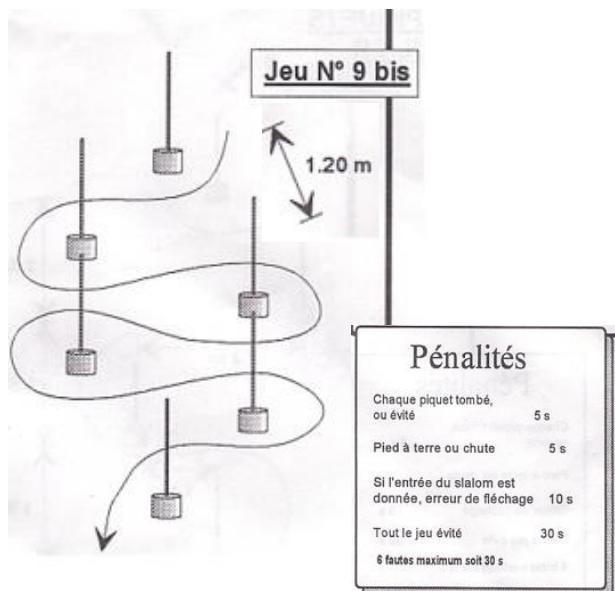
Un éducateur et les U15 du CCP désignés à vélo équipés de leurs casques, gants, maillot jaune du CCP ou d'un baudrier de sécurité, veilleront à la sécurité en suivant le peloton principal, et accompagneront le ou les derniers de chaque épreuve,

L'arbitre présent dans la voiture ouvreuse se chargera de noter les concurrents doublés.

Il est rappelé aux jeunes compétiteurs qu'il est strictement interdit de lever le ou les bras lors du passage sur la ligne d'arrivée sous peine de déclassement.

Plan du circuit en annexe 3.

Annexe 1
Parcours jeux U7/U9



Annexe 2

Méca jeux U11/U13

Jeu N° 39

SLALOM DECALE

Portes composées de 4 quilles (benjamins - minimes)

0.20 m

2 à 3m

1.50 à 3 m

Pénalités

- Chaque porte évitée 5 s
- 1 ou 2 (ou 3 ou 4) quilles tombées par porte 5 s
- Pied à terre ou chute 5 s
- Tout le jeu évité 30 s
- 6 fautes maximum soit 30 s

Jeu N° 24 bis

PRISE ET POSE D'UN BIDON dans un cercle de quilles

Bidon posé dans un cercle de 0.30 m de diamètre formé de 8 quilles standard. (diam.4, haut 10)

10 m

Pénalités

- Quille tombée (une ou plusieurs) 1er cercle 5 s
2e cercle 5 s
- Faute sur bidon (voir règlement général)
- Pied à terre ou chute 5 s
- Tout le jeu évité 30 s

Jeu N° 17

SIMPLE HUIT

1.50 m à 2 m

2 m

Pénalités

- Chaque quille tombée, évitée ou mal passée 5 s
- Non respect du fléchage 5 s
- Tout le jeu évité 30 s
- 6 fautes maximum soit 30 s

Jeu N° 38

Pénalités

- 2 barres tombées 5 s
- Jeu renversé 5 s
- Pied à terre avant la chute de la barre 5 s
- Chute 5 s
- Tout le jeu évité 30 s

BARRE TOMBEE

Epreuve : Faire tomber la barre A avec la roue avant sans faire tomber la barre B.

ANNEXE 3
CIRCUIT ROUTE



Annexe 4

Document à retourner au CC Plancoët au plus tard le 21/04/2025

Par mail à l'adresse : cycloclubplancoetin@sfr.fr

Club	Responsable	Téléphone	Email

Le numéro de téléphone servira à recevoir les messages Whatsapp

Le responsable effectuera le retrait des dossards et rendra les dossards des licenciés absents avant la première épreuve aux organisateurs.

CONTROLE DES EPREUVES

Chaque club devra fournir 2 arbitres (article 5 du règlement). A défaut, de personnes qualifiées, le club désignera 2 bénévoles.

Nom et Prénom	Qualification	Epreuve souhaitée (1)

- (1) Dans la mesure du possible et en lien avec les contraintes d'organisation, les personnes seront positionnées sur les épreuves mentionnées (jeux d'adresse, méca jeu, cyclo-cross, vitesse).

Signature du Responsable et cachet du club

